



**Procuration pour l'Assemblée Générale Annuelle de  
RHJ International SA**

**Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne**

**Avenue Louise 326**

**1050 Bruxelles, Belgique**

**RPM n° 0866015010**

**Qui se tiendra le mardi 18 septembre 2007, à 15 heures**

**à l'hôtel *Le Châtelain*, rue de Châtelain 17, 1000 Brussels, Belgique**

---

Le/la soussigné(e), au nom et pour le compte de :

- **Nom complet de l'actionnaire** \_\_\_\_\_

- **Adresse** (rue et n°) \_\_\_\_\_

(code postal, ville) \_\_\_\_\_

(pays) \_\_\_\_\_

propriétaire de (indiquer le nombre) \_\_\_\_\_ actions ordinaires de RHJ International SA,  
dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles (Belgique), avenue Louise 326,

donne procuration à :

(choisir la case appropriée)

(indiquer le nom du mandataire) \_\_\_\_\_

dont le domicile/siège social est établi à l'adresse suivante :

(rue et n°) \_\_\_\_\_

(code postal, ville) \_\_\_\_\_

(pays) \_\_\_\_\_

OU (si vous choisissez Petercam SA comme mandataire)

**Petercam SA**, dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles (Belgique), Place Sainte Gudule 19;

afin de le/la représenter à la présente Assemblée Générale Annuelle dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.
2. Présentation des rapports des Commissaires sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.
3. Présentation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.
4. Approbation des comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.
5. Décharge aux Administrateurs.
6. Décharge aux Commissaires.
7. Nomination d'un Administrateur.
8. Nomination du Commissaire pour l'examen des comptes annuels non consolidés.

Par la présente, le/la soussigné(e) donne instruction à son mandataire de participer à l'Assemblée Générale Annuelle et de prendre part au vote conformément aux instructions suivantes\* :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. Approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007, en ce compris l'affectation du résultat suivante :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice de l'exercice :		+ JPY 4.164 millions	
Perte reportée de l'exercice social précédent :		- JPY (11.001) millions	
Transfert provenant du capital :		+ JPY 30.001 millions	
Transfert aux réserves disponibles :		+ JPY 19.000 millions	
Transfert à la réserve légale :		+ JPY 208 millions	
Bénéfice à reporter :		+ JPY 3.956 millions	
2. Donner décharge à Messieurs D. Ronald Daniel, Timothy C. Collins, Harvey Golub, Jeffrey M. Hendren, Victor Halberstadt, Björn König, Jun Makihara, Lord Jacob Rothschild et Jeremy W. Sillem pour l'exécution de leur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.

3. Donner décharge à KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Benoît Van Roost, associé) et BDO Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Félix Fank, associé) pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.

4. Nommer M. Leonhard Fischer en qualité d'administrateur en date du et avec effet au 18 septembre 2007, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2008.

5. Nommer KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Benoît Van Roost, associé) en tant que Commissaire pour l'examen des comptes annuels non consolidés et ce, pour une période de trois ans qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2010. La rémunération annuelle de KPMG Réviseurs d'Entreprises, au titre de commissaire des comptes annuels non consolidés, sera de 20.000 euros, TVA et frais non inclus.

**\* A défaut d'instructions de vote pour un ou plusieurs points de l'agenda, ou en cas d'incertitude quant aux instructions de vote, le mandataire que vous aurez désigné, ou Petercam, peut s'abstenir de voter.**

**Veillez également noter que, pour participer à cette Assemblée Générale Annuelle, vous devez effectuer certaines formalités de dépôt et de notification, telles que décrites dans la Convocation pour l'Assemblée Générale Annuelle.**

Fait le (date) \_\_\_\_\_ 2007

A (lieu) \_\_\_\_\_

Par (nom, qualité) \_\_\_\_\_

(signature) \_\_\_\_\_